

Monsieur Didier Reynders
Vice-premier Ministre et Ministre des Affaires
étrangères,
du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes, 15
1000 Bruxelles

A Bruxelles, le 8 mai 2014

Objet : Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale

CC : Madame Sabine Laruelle, Ministre de l'Agriculture

Monsieur Patrick Deboeck, Délégué droits de l'Homme (COHOM)

Madame Véronique Joosten, Déléguée droits de l'Homme (COHOM)

Monsieur,

La Belgique a joué traditionnellement un rôle majeur pour la reconnaissance et le respect des droits humains. Par ailleurs, la coopération belge soutient l'agriculture familiale durable et les organisations paysannes qui la représentent afin d'améliorer la sécurité alimentaire et espère ainsi contribuer à la réalisation de l'objectif prioritaire: réduire la pauvreté et la faim. Ces orientations rejoignent les préoccupations des signataires de ce courrier.

Constatant une insuffisante reconnaissance des droits des paysans dans les instruments juridiques internationaux existants, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a approuvé, le 27 septembre 2012, la constitution d'un groupe de travail chargé de préparer une déclaration sur les droits des paysans et paysannes et autres personnes travaillant en milieu rural. Ce nouvel outil juridique donnerait un signal clair de reconnaissance à une vaste catégorie de citoyens aujourd'hui dévalorisés, clarifierait pour cette catégorie les droits universels dont ils doivent bénéficier, et permettrait de formuler des droits spécifiques indispensables pour sécuriser l'accès aux ressources productives, gage d'une production alimentaire durable dans un contexte mondial de plus en plus incertain. Il est essentiel de participer au renforcement des moyens disponibles pour soutenir les paysans engagés en faveur d'une agriculture familiale et paysanne dans le monde.

La 26ème session du Conseil des droits de l'Homme, en juin prochain à Genève, doit décider de la poursuite du processus de négociation pour l'adoption d'une déclaration sur les droits des paysans. Nous savons également que la prochaine réunion de la COHOM (Groupe de travail sur les droits de l'Homme du Conseil de l'Union européenne) à Bruxelles, abordera la question des positions européennes lors de cette session du Conseil des droits de l'Homme.

Dans la mesure où la Belgique ne siège pas cette année au Conseil des droits de l'Homme, il nous semble d'autant plus indispensable de faire valoir la position belge auprès des instances européennes.

Nous vous demandons en tant que Ministre des Affaires Etrangères d'apporter tout le soutien qui vous sera possible afin que les Etats membres du Conseil des droits de l'Homme valident la résolution confirmant la poursuite du processus et donnant le mandat à la présidente-rapporteuse du groupe de travail pour travailler le projet de déclaration sur les droits des paysans.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir monsieur le Ministre, l'expression de notre sincère considération.

Signataires :



Maison du développement durable - Groupe d'achat en commun Louvain-la-Neuve

Contact : Astrid Bouchedor - FIAN Belgium - 02 640 84 17 - astrid@fian.be